

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE

du 29 juin 2018

Présents : Mesdames - Hoda SAYER - Sylvie FUMEY - Chantal VAUDOUR –Sophie LAMBOLEY – Mesdames Danielle IDELON

Messieurs Christian HOUILLE - Jean-Marie AGHINA - Denis VOEGELE - François CHARMY - Denis BEAUSEIGNEUR - Eric COULON

Absent(e)s excusé(e)s : - Micheline TONIUTTI - Laurence COURBOILLET
Monsieur Eric ANSART - Jean-Yves DRODE

Procurations :

Micheline TONIUTTI donne procuration à Hoda SAYER

Laurence COURBOILLET donne procuration à Chantal VAUDOUR

Monsieur Eric ANSART donne procuration à Christian HOUILLE

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2018.**
2. **Grand Belfort : groupement de commandes relatif à la fourniture d’habillement et d’équipement de protection individuelle.**
3. **Travaux forestiers**
4. **Règlement du cimetière**
5. **Projet d’enfouissement des réseaux secs – rue des Rosiers**
6. **Modification simplifiée du PLU : Procédure administrative**
7. **Informations et questions diverses**

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 01 juin 2018 :

Monsieur Christian HOUILLE présente le procès-verbal du Conseil Municipal 1^{er} juin 2018.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 01 juin 2018

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

2. Grand Belfort : groupement de commandes relatif à la fourniture d'habillement et d'équipement de protection individuelle.

Le Grand Belfort et la ville de Belfort constituent un groupement de commandes pour la fourniture d'habillement et d'équipement de protection, vêtement de travail, protection des pieds, protection du corps, vêtement hors sécurité et vêtement à haute visibilité.

Il est proposé d'adhérer à ce groupement lors du prochain appel d'offres dont la procédure sera assurée par le Grand Belfort. Ensuite chaque commune commandera ses équipements et procèdera au paiement.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion groupement de commandes relatif à la fourniture d'habillement et d'équipement de protection individuelle.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

3. Travaux forestiers

Comme chaque année, l'ONF propose un certain nombre de travaux forestiers de de plantations.

Pour 2018, il est proposé les travaux suivants:

Travaux sylvicoles

- Dégagement de plantation ou semis artificiels avec maintenance manuelle des cloisonnements (référence: 04-DEGP-DGP00) sur la parcelle 12.r pour un coût HT de 591 €
- Fourniture et mise en place de plants de pin sylvestre sur la parcelle 12.r pour un coût de 268,80 €
- Dégagement de plantation ou semis artificiels avec maintenance manuelle des cloisonnements (référence: 04-DEGP-DGP00) sur la parcelle 7.r pour un coût HT de 630 €
- Fourniture et mise en place de plants de chêne sessile sur la parcelle 7.r pour un coût de 302.00 €

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de travaux sylvicoles et précise que les travaux de maintenance seront réalisés par les agents communaux.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

4. Règlement du cimetière

Pour nous mettre en conformité avec la loi, il est nécessaire de disposer d'un règlement du cimetière, d'installer un panneau d'affichage, de disposer d'un caveau d'attente et d'un ossuaire.

L'objectif de cette démarche est de permettre la reprise par la commune de parcelles dont les tombes sont à l'abandon ou dont les monuments funéraires présentent un risque pour les personnes fréquentant le cimetière.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le règlement du cimetière.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

5. Projet d'enfouissement des réseaux secs – rue des Rosiers

Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été demandé une étude qui a été réalisée par Territoire Energie 90 (SIAGEP) sur le coût d'enfouissement des réseaux secs sur la portion de la rue des Rosiers du lotissement Néolia à la rue des Lilas.

Le coût de cette opération s'élève à 66 214 € TTC et la commune pourrait bénéficier de 27 781 € de subvention. Le reste restant à la charge de Commune soit environ 30 000 € retour de TVA déduit.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse la proposition de travaux d'enfouissement des réseaux secs rue des Rosiers.

Pour	Contre	Abstention
0	14	0

6. Modification simplifiée du PLU : Procédure administrative

La procédure administrative d'une modification simplifiée du PLU nécessite une délibération sur les modalités de mise à disposition du public du projet de modification.

Cette mise à disposition aura été précédée de la notification du projet aux Personnes Publiques Associées qui auront 1 mois pour émettre leur avis.

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, sont mis à la disposition du public pendant un mois dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Ces dernières sont enregistrées et conservées.

Les modalités de la mise à disposition du public sont portées à la connaissance de ce dernier au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

Le dossier sera mis à la disposition du public à partir du 17 septembre 2018.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les modalités de mise à disposition du public ainsi que le projet de modification simplifiée N°2 présenté.

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

7. Informations et questions diverses :

- Les travaux de démolition de la cure débuteront entre le 9 et le 17 juillet 2018.
- Le député Yann BOUCARD se propose d'intervenir lors d'un prochain conseil municipal. Acceptation du Conseil Municipal.
- Le devis de la société BEJ pour l'étude pour la réalisation de travaux rue des Rosiers et sur la portion basse de la rue des Lilas s'élève à 8056 €.
- Le courrier du Conseil Départemental notifiant l'attribution d'une subvention de 40 000 € pour la construction du bâtiment multi-accueil est arrivé la semaine dernière.
- Deux bancs publics ont été commandés et seront installés près du lavoir en vue de l'installation prochaine d'une boîte à livres.
- Une subvention de l'Etat (amendes de police) d'environ 1 300€ nous sera attribuée pour le remplacement de panneaux routiers. Le courrier de notification arrivera prochainement.
- Le plan topographique du secteur de la rue des Rosiers a été réalisé par le cabinet ROLLIN.
- Les relevés topographiques de la Grande Rue (de la rue des Marguerites à la rue des Lilas) ont été réalisés par le cabinet ROLLIN cette semaine.
- Le devis pour la réalisation d'un trottoir et d'un quai d'embarquement à l'arrêt de bus Cerisiers s'élève à 25 854.60 € soit 4 234,60 € de plus que le devis initial sans quai d'embarquement.
- Problème des tranchées filtrantes du lotissement NEOLIA : le règlement du lotissement NEOLIA impose des tranchées filtrantes sur chaque lot afin d'évacuer l'eau pluviale. Il est demandé au service eau et assainissement du Grand Belfort d'en contrôler l'existence et la conformité.
- La société Couroux a été informée par le maire de l'accord du Conseil municipal pour la vente de la parcelle AH 55.
- Il est demandé une information sur l'installation de la fibre optique dans la commune. Aucune information officielle n'a pu être obtenue sur la date de la mise à disposition de ce service aux habitants de la commune. Les travaux sont en cours.
- Il est demandé un état d'avancement sur la rétrocession à la commune de la rue des Aliziers ;
- Le prochain Conseil municipal aura lieu le 14 septembre 2018.

La séance est levée à 22h 20.

Délibérations du Conseil Municipal du 29 juin 2018

Délibérations du Conseil Municipal du 29 juin 2018			
Délibérations	Objet	Vote	
N° 2018/06/01	Approbation du Conseil Municipal du 1 ^{er} juin 2018	Pour :	14
		Contre :	00
		Abstention :	00
N° 2018/06/02	Grand Belfort : groupement de commandes relatif à la fourniture d'habillement et d'équipement de protection individuelle	Pour :	14
		Contre :	00
		Abstention :	00
N° 2018/06/03	Travaux forestiers	Pour :	14
		Contre :	00
		Abstention :	00
N° 2018/06/04	Règlement du cimetière	Pour :	14
		Contre :	00
		Abstention :	00
N° 2018/06/05	Projet d'enfouissement des réseaux secs – rue des Rosiers	Pour :	00
		Contre :	14
		Abstention :	00
N° 2018/06/06	Modification simplifiée du PLU n°2 : modalités de mise à disposition du public	Pour :	14
		Contre :	00
		Abstention :	00

Séance du 29 juin 2018

Présents :	Noms et Prénoms	Signatures	Observations
	Madame Chantal VAUDOUR		
	Madame Laurence COURBOILLET	Absente excusée	Donne procuration à Chantal VAUDOUR
	Madame Micheline TONIUTTI	Absente excusée	Donne procuration à Hoda SAYER
	Madame Sylvie FUMEY		
	Madame Danielle IDELON		
	Madame Sophie LAMBOLEY		
	Madame Hoda SAYER		
	Monsieur Christian HOUILLE		
	Monsieur Éric ANSART	Absente excusé	Donne procuration à Christian HOUILLE
	Monsieur Denis VOEGELE		
	Monsieur Jean-Marie AGHINA		
	Monsieur Denis BEAUSEIGNEUR		
	Monsieur François CHARMY		
	Monsieur Éric COULON		
	Monsieur Jean-Yves DRODE	Absente excusée	